



GUADELOUPE

le 30 /09/2018

A Mme la DAASEN
de l'académie de Guadeloupe

Objet : IMP coordonnateurs de district

Mme TINE,

lors de l'AG UNSS qui s'est tenue le mercredi 19 septembre 2018, les coordonnateurs de district UNSS ont montré leur mécontentement concernant :

- le montant de l'IMP versé au regard des missions pléthoriques de certains (qu'ils n'ont jamais pu négocier),
- la méthode de paiement. Ils perçoivent leurs IMP en fin d'année contrairement à toutes les IMP qui sont perçues de manière mensualisée dans les EPLE (coordonnateurs de disciplines, référents numériques, ...).

Notre syndicat, le SNEP-FSU, a tenu à expliquer que les coordonnateurs de district UNSS ressentent une forme de discrimination qu'ils pourraient être tentés d'expliquer par une suspicion disproportionnée quand à la possibilité de ne pas effectuer le travail pour lequel ils ont été élus par les enseignants d'EPS, animateurs d'AS dans chaque district. Pourtant, aucune des IMP rémunérées mensuellement en EPLE ne peut échapper non plus à cette suspicion.

Nous souhaitons rappeler que les coordonnateurs de districts sont soumis au contrôle des animateurs d'AS, de la direction Régionale, de l'inspection pédagogique EPS lors des AG de district, du CRUNSS mais également à celui de tous, au grand jour, chaque mercredi, à travers l'effectivité et la bonne organisation des transports, des rencontres,

En cas d'impossibilités (congés maladie, ...) ou dysfonctionnements avérés, comme pour toutes IMP le chef d'établissement, supérieur hiérarchique de l'agent, peut suspendre le versement sur décision du Recteur après avis des différentes instances (AG de districts, CRUNSS) et / ou hiérarchies.

Notre syndicat souhaite, par conséquent, que, lors du prochain CRUNSS, nous puissions collectivement prendre connaissance :

- des niveaux de rémunérations de chaque coordonnateur de district et des missions de chacun,
- du mode de paiement que nous souhaitons mensualisé conformément aux demandes maintes fois répétées de nos collègues.

SNEP-FSU Guadeloupe (Syndicat National de l'Education Physique)
s3-guadeloupe@snepfusu.net - 0690 980 988 - <http://www.snepfusu-guadeloupe.net>

Twitter : [@SNEPFUSU971](#) - Facebook : [@SnepFsuGuadeloupe](#)

2, résidence Les Alpinias - Morne Caruel - 97139 Les Abymes

Pour finir, nous souhaitons vous rappeler que l'UNSS régionale ne pourrait fonctionner sans l'immense investissement des coordonnateurs de district.

Veillez croire, Mme TINE, en notre attachement au service public d'Éducation.

Copies :

- Recteur
- Secrétaire Général
- IA-IPR
- Service régional UNSS

Pour le bureau
du SNEP-FSU Guadeloupe

Emmanuel Roublot
Secrétaire académique

